



classification et coefficient SYNTEC

Par **arkia31**, le **09/10/2013** à **16:13**

Bonjour,

J'envisage de changer d'entreprise. j'ai en ma possession un nouveau contrat qui ne fait ni état de ma classification ni de mon coefficient hierarchique.

Lorsque je pose la question à la DRH, la réponse qui m'est faite est la suivante :

"Dans Syntec la position Directeur est la plus haute position de la grille au dessus de 3.3 – il n'y a plus de chiffres pour cette position. Pas d'indices dans le contrat donc."

Qu'en pensez vous?

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/10/2013** à **18:03**

Bonjour,

Cela n'empêche pas de mentionner au moins ce niveau et un coefficient égal ou supérieur à 270

Par **arkia31**, le **09/10/2013** à **18:05**

J'ai eu par ailleurs la même info... merci de votre retour. Cordialement